



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

#### I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 20 décembre 2010 (S/2010/661), le Conseil de sécurité a annoncé qu'il prorogeaient au 31 décembre 2013 le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Il me priait aussi de lui rendre compte tous les six mois de l'exécution de ce nouveau mandat. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011.

2. Le présent rapport donne une vue générale des événements intervenus en Afrique de l'Ouest au niveau des pays, mais aussi sur le plan transversal et transfrontière; il expose les activités que le Bureau réalise dans les domaines de la diplomatie préventive et de la sensibilisation aux nouveaux risques et problèmes menaçant la paix et la stabilité régionales. Il rend compte également des efforts déployés par le Bureau pour promouvoir les synergies au niveau sous-régional, en coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano.

#### II. Actualité et perspectives de l'Afrique de l'Ouest

##### A. Tendances politiques

3. Depuis mon précédent rapport, l'évolution de la situation en Afrique de l'Ouest a donné lieu à des difficultés nouvelles et créé dans le même temps des occasions à saisir. À cet égard, bien que les tensions et les risques liés aux élections soient demeurés source de préoccupation dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, le Libéria et le Sénégal, on n'a pas constaté de recul majeur ni de crise importante dans la région durant la période à l'examen. La Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, entérinée lors de la conférence régionale organisée à Praia (Cap-Vert), du 18 au 20 mai 2011, par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, a permis aux pays de la sous-région de réaffirmer leur adhésion au Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance. En outre, les organisations de la société civile ouest-africaines ont beaucoup œuvré à la diffusion des recommandations contenues dans la Déclaration de Praia, concourant ainsi aux campagnes de communication en



faveur du respect des droits politiques et de la tenue d'élections crédibles, transparentes et pacifiques.

4. En même temps, les menaces transfrontières et structurelles qui pèsent sur la stabilité de la région se sont accentuées durant la période considérée. Le conflit libyen et la crise née des élections présidentielles en Côte d'Ivoire ont continué d'avoir une incidence néfaste sur les conditions socioéconomiques et humanitaires et la sécurité dans les pays du Sahel et de l'Union du fleuve Mano. La recrudescence des actes de piraterie dans le golfe de Guinée et les dommages causés par le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée dans plusieurs pays ont également contribué à la hausse de l'insécurité observée en Afrique de l'Ouest.

## **B. Tendances économiques, sociales et humanitaires**

5. La résilience des économies de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest ne s'est pas démentie malgré la crise financière mondiale, en partie grâce aux réformes macroéconomiques qui y ont été menées. D'après le Fonds monétaire international (FMI), le taux de croissance économique de l'Afrique de l'Ouest s'établira à quelque 5 % en 2011. Toutefois, ce taux global pourrait commencer à décliner si la crise financière internationale se prolongeait, parallèlement à une aggravation de l'insécurité alimentaire.

6. Par ailleurs, les perspectives économiques de la région restent étroitement liées aux conditions météorologiques. Les précipitations ayant été tardives et plus faibles que la moyenne durant la saison des pluies de cette année, on s'attend à ce que la récolte 2011-2012 soit inférieure à celle de l'année passée, en particulier dans les pays du Sahel. Elle devrait néanmoins se situer dans la moyenne générale des cinq dernières années.

7. La dégradation de la situation humanitaire dans la région, due aux crises qui ont frappé la Côte d'Ivoire et la Libye, a eu de graves conséquences sur la sécurité alimentaire. Au Sahel, le retour en masse des travailleurs migrants, notamment au Burkina Faso, au Ghana, au Mali, au Niger et au Tchad, a privé des milliers de familles des envois de fonds qu'elles recevaient jusqu'alors, tout en alourdissant le fardeau économique supporté par les collectivités des rapatriés. La baisse de revenus, la hausse du prix des denrées alimentaires de base et la diminution attendue de la production alimentaire et pastorale au cours de la saison de semences 2011-2012 ont exacerbé plus avant l'insécurité alimentaire dans ces pays. Afin d'y remédier, les Présidents du Burkina Faso, du Mali et du Niger, réunis le 24 novembre à Niamey dans le cadre d'un sommet de haut niveau, ont appelé la communauté internationale à fournir une aide alimentaire d'urgence.

8. Dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano, l'insécurité alimentaire touche également les Ivoiriens réfugiés dans les pays voisins et déplacés dans leur pays. Les collectivités locales en font aussi les frais dans l'est du Libéria, où se trouvent plus de 85 % des réfugiés de Côte d'Ivoire. Pourtant, le plan d'action humanitaire d'urgence pour le Libéria, qui vise à mobiliser des ressources afin de venir en aide aux réfugiés, dont on estime le nombre à 150 000, ainsi qu'à 25 000 rapatriés et nationaux de pays tiers, ne dispose toujours pas de fonds suffisants. Le plan d'action humanitaire d'urgence pour la Côte d'Ivoire et ses quatre voisins (Bénin, Ghana, Guinée et Togo) est lui aussi gravement sous-financé.

### **C. Tendances concernant la sécurité, le trafic de drogue et la criminalité organisée**

9. La faiblesse de l'état de droit et la sévérité de la pauvreté dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest ont continué de miner les efforts déployés à l'échelle régionale pour lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogue. L'Afrique de l'Ouest demeure pour les organisations criminelles une zone de choix pour le transit de la cocaïne et de l'héroïne et la production de drogues de synthèse, notamment la méthamphétamine. Le 11 octobre, les autorités du Cap-Vert ont annoncé la saisie d'un chargement de plus de 1,5 tonne de cocaïne.

10. Dans le golfe de Guinée, la piraterie a gagné en fréquence et en intensité. La multiplication des attaques dans la région a entraîné une hausse des coûts d'assurance maritime et une baisse notable des recettes douanières et portuaires pour les pays côtiers. Cette tendance s'est faite particulièrement marquée au large des côtes du Bénin, car cet État ne dispose pas des capacités et ressources nécessaires pour répondre comme il le faudrait à cette menace croissante. La CEDEAO travaille, en collaboration étroite avec les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à l'élaboration d'initiatives régionales visant à lutter contre l'intensification des actes de piraterie.

11. Au cours de la période à l'examen, l'insécurité dans la région du Sahel s'est encore aggravée du fait que des éléments armés qui étaient partis combattre en Libye sont rentrés chez eux, notamment au Mali et au Niger. On s'inquiète qu'ils puissent exacerber les tensions politiques existantes et compromettre encore la sécurité dans leurs pays d'origine.

12. Les participants à la conférence sur le développement et la sécurité au Sahel, organisée par l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger à Alger, les 7 et 8 septembre, et à la réunion des chefs d'état-major de la CEDEAO, qui s'est tenue à Abuja les 4 et 5 octobre, se sont dits préoccupés par la prolifération, de la Libye vers les pays voisins, d'armes dont la gamme s'étend des armes légères aux missiles sol-air. On signale que ces armes pourraient être en train de tomber entre les mains de groupes criminels ou terroristes opérant dans la région. La question a également été abordée durant la réunion des chefs d'état-major des armées algérienne, malienne, mauritanienne et nigérienne qui a eu lieu le 21 novembre au Mali.

13. Dans la région du Sahel, la porosité des frontières, le caractère impraticable du terrain et l'insuffisance des capacités de sécurité le long des frontières nationales font qu'il est difficile pour les pays de relever à eux seuls les défis relatifs à la sécurité; c'est pourquoi le Gouvernement nigérien a demandé une aide internationale, en particulier dans le domaine aérien, pour sécuriser la frontière étendue qui sépare son territoire de la Libye.

14. La présence de groupes de mercenaires et de combattants armés le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria est restée une grave source d'instabilité durant la période considérée. Leurs attaques récurrentes contre les populations locales dans les zones frontalières alimentent un climat de peur et d'insécurité parmi les habitants. Des caches d'armes situées dans des endroits reculés des deux côtés de la frontière et susceptibles d'être utilisées par ces groupes font également craindre pour la stabilité des deux pays.

15. Les groupes terroristes n'ont pas cessé de faire peser une menace importante sur plusieurs pays de la région. Au cours de la période à l'examen, une série d'attaques menées par la secte Boko Haram au Nigéria a coûté la vie à de nombreux civils, y compris parmi le personnel des Nations Unies, et fait beaucoup de blessés. L'organisation Al-Qaida au Maghreb islamique a pour sa part été impliquée dans l'enlèvement de ressortissants étrangers. Par ailleurs, la possibilité de liens entre Boko Haram et Al-Qaida au Maghreb islamique suscite des inquiétudes qui vont augmentant.

#### **D. Tendances concernant les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes**

16. Au cours de la période considérée, certains pays de la sous-région ont pris de nouvelles mesures en vue de ratifier la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ce qui témoigne d'un respect croissant de la démocratie, de la gouvernance et des droits de l'homme. Le Niger et la Guinée ont tous deux déposé leurs instruments de ratification, portant à cinq le nombre de pays d'Afrique de l'Ouest ayant ratifié la Charte. On a également noté une évolution encourageante dans le domaine de la lutte contre l'impunité, qu'ont illustrée la condamnation en août de trois agents de police burkinabé pour la mort en détention d'un étudiant, de même que le lancement d'initiatives de concertation politique et de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Togo. Il convient cependant de renforcer ces mesures de lutte contre l'impunité afin de consolider les gains obtenus en matière de démocratie et de parvenir à une paix durable. De plus, la violence à l'égard des femmes n'a pas reculé dans plusieurs pays de la sous-région.

### **III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest**

#### **A. Bons offices et missions spéciales de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits et des crises**

##### **Guinée**

17. Pendant la période à l'examen, la situation politique en Guinée est demeurée tendue en raison d'une tentative d'assassinat visant le Président Alpha Condé, de l'absence de consensus sur l'organisation des élections législatives et de progrès limités dans la mise en œuvre du cadre de réconciliation nationale. Mon Représentant spécial a continué de rechercher avec les principaux acteurs politiques les moyens d'appuyer les initiatives en faveur de la réconciliation nationale et de promouvoir la participation politique, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée, l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Guinée, le Président de la Commission de la CEDEAO, la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix et le Groupe d'Amis de la Guinée.

18. Le 19 juillet, un groupe d'hommes fortement armés a attaqué la résidence privée du Président. Cette attaque, à la suite de laquelle plusieurs membres des

forces armées guinéennes ont été arrêtés, a davantage exacerbé les tensions politiques dans le pays. Elle a été fermement condamnée par les acteurs nationaux et régionaux ainsi que par la communauté internationale dans son ensemble. Mon Représentant spécial s'est rendu à Conakry après cet événement pour rappeler que les Nations Unies condamnaient l'attaque et demander à tous les Guinéens de s'abstenir de tout acte qui compromettrait la consolidation en cours des institutions démocratiques.

19. Toujours en juillet, le Président Condé a demandé à son Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation de prendre langue avec tous les partis politiques afin de trouver un consensus sur l'organisation des élections législatives. Parmi les questions divisant la classe politique, on peut citer la révision des listes électorales, l'organisation du nouveau recensement, la réforme de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la représentation des partis politiques dans les structures décentralisées de la CENI.

20. Le 15 août, le Président Condé a nommé le Grand Imam et l'Archevêque de Conakry Coprésidents de la Commission provisoire de réconciliation nationale. Depuis, les Coprésidents ont entrepris des consultations à l'échelle du pays en vue de parvenir à un premier consensus sur le cadre de réconciliation nationale en Guinée. Le 15 décembre, mon Représentant spécial a participé à une session de la Commission provisoire à Conakry.

21. Le Président de la CENI ayant annoncé, le 15 septembre, que les élections législatives se tiendraient le 29 décembre, le pays a connu un regain de tensions, la principale coalition des partis d'opposition rejetant cette date et invitant ses membres à manifester le 27 septembre. La manifestation s'est soldée par trois morts, plusieurs blessés et de nombreuses arrestations.

22. Le 23 septembre, le Président Condé a assisté, à New York, à la réunion de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, au cours de laquelle a été adoptée une Déclaration d'engagements mutuels, qui énonce une stratégie conjointe en faveur de la réconciliation nationale, de la réforme du secteur de la sécurité et d'une politique d'emploi des femmes et des jeunes en Guinée. Lorsque j'ai rencontré le Président Condé le même jour, je lui ai demandé de n'épargner aucun effort pour régler les différends entre les acteurs politiques du pays afin que les élections législatives se déroulent de manière pacifique et crédible.

23. Le 26 septembre, à la demande du Président Condé, le Premier Ministre guinéen, Mohamed Said Fofana, a proposé que soit élaboré un cadre de concertation avec les partis politiques afin de parvenir à un consensus sur l'organisation des élections législatives. Le 29 septembre, les principaux partis d'opposition ont subordonné leur participation à la libération des personnes arrêtées lors de la manifestation du 27 septembre et à la suspension de toutes les activités de la CENI jusqu'à l'obtention d'un consensus sur l'organisation des élections législatives.

24. En octobre et en novembre, l'équipe de facilitation du cadre de concertation, dirigée par un représentant du Conseil national de transition, a organisé une série de consultations informelles. Pour appuyer cette initiative, mon Représentant spécial, en collaboration avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Guinée et en étroite coopération avec la CEDEAO et les partenaires internationaux, a encouragé le Gouvernement et les partis d'opposition à poursuivre le dialogue pour parvenir à un consensus sur l'organisation des élections.

25. Le 15 novembre, le Président Condé a organisé une réunion avec les chefs des principaux partis d'opposition et le parti au pouvoir portant sur les préparatifs des élections. Le 17 novembre et le 6 décembre, le Président a amnistié 40 personnes qui avaient été arrêtées et traduites en justice dans le cadre de la manifestation du 27 septembre. Malgré ces mesures, le 29 novembre, les deux principales coalitions d'opposition ont déclaré que le Gouvernement n'affichait pas une volonté politique suffisante pour faciliter le dialogue aux fins d'organiser des élections législatives crédibles.

### **Processus électoraux dans la sous-région**

#### *Sénégal*

26. Le Conseil de sécurité voudra bien se rappeler qu'à la suite des violents incidents qui ont eu lieu dans ce pays en juin dernier, mon Représentant spécial a rencontré le Président Abdoulaye Wade pour l'encourager à faire tout son possible pour instaurer des conditions favorables à ce que les élections prévues le 26 février 2012 se déroulent de façon pacifique et transparente. Il a également exprimé le vœu que les parties prenantes s'abstiennent de tout acte susceptible de compromettre la démocratie et la longue stabilité du pays. Depuis cette période, aucune violence n'a été signalée et la situation demeure calme. Cependant, le « Mouvement du 23 juin », constitué de plusieurs partis d'opposition et de quelques organisations de la société civile, continue de contester la validité de la candidature du Président Wade, qui entend se représenter aux prochaines élections. Le 1<sup>er</sup> décembre, Benno Siggil Sénégal, la coalition des partis d'opposition, n'a pas réussi à s'entendre sur un candidat unique pour représenter l'opposition aux élections.

#### *Mali*

27. Le 11 octobre, mon Représentant spécial a rencontré le Président Amadou Toumani Touré pour plaider en faveur d'un déroulement transparent et pacifique des élections présidentielle et parlementaires prévues en avril 2012, qui devraient aboutir à la passation en douceur du pouvoir, dans le cadre de l'évolution de la démocratie malienne. Le 30 novembre, des partis politiques et des groupes de la société civile ont manifesté ensemble pour protester contre un référendum qui devrait avoir lieu en avril 2012 et qui porte sur des propositions de modification de la Constitution, notamment la création d'un sénat.

#### *Gambie*

28. Des élections présidentielles ont eu lieu le 24 novembre en Gambie. Au cours de la période préélectorale, la CEDEAO a déclaré qu'elle ne déploierait pas de mission d'observation car ses évaluations indiquaient que l'organisation et le climat politique n'étaient pas propices à la tenue d'élections transparentes. Le 25 novembre, la Commission électorale indépendante a annoncé que le Président sortant Yahya Jammeh avait remporté son quatrième mandat consécutif, avec 72 % des voix. Dans une déclaration conjointe publiée le 28 novembre, les partis d'opposition ont contesté les résultats. Tout en convenant qu'il n'y avait pas eu d'irrégularités majeures le jour des élections, l'équipe d'observateurs du Commonwealth a rappelé la nécessité d'entreprendre des réformes démocratiques pour renforcer la gouvernance et de donner des chances égales à tous les concurrents pendant la période préélectorale. La mission d'observation de l'Union africaine a

critiqué le climat préélectoral et, surtout, l'accès inégal aux médias publics. Toutefois, elle a conclu qu'il n'y avait pas eu d'acte d'intimidation le jour des élections et que, malgré les problèmes, les résultats reflétaient véritablement la volonté du peuple souverain de la Gambie. Pour sa part, l'Organisation de la Conférence islamique s'est déclarée satisfaite que le scrutin se soit globalement déroulé de façon libre, régulière et transparente.

### **Région du Sahel**

29. Comme il a déjà été indiqué dans le présent rapport, le récent conflit en Libye a eu des effets majeurs sur les pays voisins, notamment dans le Sahel. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), au 27 novembre, quelque 200 000 migrants avaient traversé les frontières libyennes pour se rendre dans les pays ouest-africains limitrophes. En outre, toujours d'après l'OIM, environ 100 000 personnes sont retournées au Niger et 12 000 au Mali depuis le début du conflit libyen. Afin d'évaluer les répercussions politiques, humanitaires et socioéconomiques de cette migration à grande échelle de la Libye, mon Représentant spécial s'est rendu en octobre au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger, où il a rencontré les chefs d'État, les hauts responsables, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux. Tous les interlocuteurs ont souligné que la crise libyenne avait entraîné de nouveaux problèmes humanitaires, socioéconomiques et de sécurité. Les gouvernements des pays recevant le plus grand nombre de rapatriés ont également indiqué qu'ils n'avaient pas les moyens de faire face à l'aggravation des problèmes humanitaires, socioéconomiques et de sécurité découlant de ces retours.

30. Lors de ses entretiens, mon Représentant spécial a exprimé la volonté de l'Organisation d'élaborer une stratégie commune pour la région du Sahel, en s'appuyant sur les activités des diverses équipes de pays et en tenant compte des problèmes accrus que connaît la sous-région. C'est dans ce contexte que j'ai décidé d'envoyer une mission d'évaluation dans la région, sous la direction du Département des affaires politiques et la supervision de mon Représentant spécial, avec la participation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Département des opérations de maintien de la paix, l'OIM, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, chargée de formuler des recommandations pour la mise au point d'une stratégie à l'échelle du système de l'ONU qui tienne compte des besoins de la sous-région. Des représentants de l'Union africaine ont également accepté de participer à la mission, qui s'est rendue au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria et au Tchad, du 7 au 23 décembre. Dès l'achèvement de ses travaux, la mission d'évaluation présentera ses principales conclusions au Conseil.

### **Commission mixte Cameroun-Nigéria**

31. La Commission mixte Cameroun-Nigéria, présidée par mon Représentant spécial, a continué d'avancer dans la mise en œuvre de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice

32. À la vingt-huitième session de la Commission mixte, tenue le 22 juillet à Abuja, le Cameroun et le Nigéria ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à achever la délimitation cartographique de leur frontière commune pour la fin de 2012, la démarcation physique avec des bornes se poursuivant au-delà de cette date. En outre, pendant un atelier organisé du 8 au 31 août par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sur la construction de la ligne de partage des eaux dans les zones inaccessibles, au moyen d'un modèle altimétrique numérique, les parties ont arrêté une démarcation sur 99,4 kilomètres, couvrant toute la section de la frontière dite des monts Alantika. Le Bureau a également apporté son appui à l'équipe d'experts chargés par la Commission mixte d'établir une délimitation finale de la zone frontalière du mont Tosso, que les parties se sont engagées à reconnaître. Le mont Tosso, accessible seulement par les airs, couvre une étendue d'environ 40 kilomètres de terrain montagneux. À ce jour, sur environ 1 950 kilomètres de frontière terrestre, les parties se sont officiellement mises d'accord sur plus de 1 700 kilomètres.

33. S'agissant des mesures de confiance, quatre projets de développement socioéconomique ont été retenus du côté camerounais de la frontière par une équipe conjointe réunissant le Gouvernement et l'ONU, et ces projets continueront d'être mis au point en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs. Du 4 au 16 décembre, une mission conjointe de l'ONU et du Gouvernement nigérian, chargée de repérer le même type de projets du côté nigérian, s'est rendue dans les États de Cross River, d'Akwa Ibom et d'Adawama.

34. La treizième mission chargée d'observer le retrait et le transfert de juridiction dans la péninsule de Bakassi, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Greentree signé le 12 juin 2006, a eu lieu du 2 au 5 novembre. La mission a noté que la situation générale dans la zone s'était considérablement améliorée, essentiellement du fait de l'amélioration des relations entre les autorités et la population. Cela dit, la population s'est inquiétée de l'insécurité accrue due à la piraterie et au banditisme, qui nécessiteront de renforcer la coopération transfrontière entre les forces de sécurité des deux pays. En outre, l'accès à l'eau potable et aux soins de santé reste insuffisant, surtout pour les femmes. Enfin, la mission a souligné qu'il importait de délivrer des documents de citoyenneté aux résidents de Bakassi.

35. Le Comité de suivi, chargé de surveiller la mise en œuvre de l'Accord de Greentree, a tenu sa dix-septième session, le 23 novembre, à New York, sous la présidence de mon Représentant spécial. Le Cameroun et le Nigéria ont redit leur volonté de continuer à consolider leur coopération pacifique et à œuvrer pour l'amélioration des conditions socioéconomiques.

36. Le 22 novembre, accompagné de mon Représentant spécial, j'ai rencontré les chefs des délégations camerounaise et nigériane à la Commission mixte et au Comité de suivi de l'Accord de Greentree. Les parties ont réaffirmé qu'elles étaient déterminées à régler toutes les questions pendantes concernant l'arrêt de la Cour internationale de Justice d'ici à la fin de 2012 et à s'employer à renforcer les relations de coopération entre les deux pays. Les équipes de pays des deux pays entreprendront conjointement une campagne de collecte de fonds destinés à l'exécution de mesures de confiance entre les deux parties.



## **B. Renforcer les capacités sous-régionales face aux risques transfrontières et transsectoriels qui pèsent sur la paix et la sécurité, y compris la piraterie**

### **Élections et stabilité**

37. Dans le cadre de la suite donnée à la Conférence régionale sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, qui s'est déroulée à Praia (Cap-Vert) du 18 au 20 mai 2011, le Bureau et l'Institut international pour la paix ont organisé une table ronde à New York le 26 septembre, à laquelle ont participé des représentants de la CEDEAO, les délégués de plusieurs États Membres de l'ONU et des spécialistes des élections, pour examiner les moyens d'améliorer le déroulement des processus électoraux et l'offre d'une assistance électorale internationale afin d'empêcher les explosions de violence en Afrique de l'Ouest.

38. Pendant la période examinée, le Réseau ouest-africain des défenseurs des droits humains a organisé, avec le soutien du Bureau, une table ronde sur le rôle des organisations de la société civile dans les élections, en marge de la cinquantième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, tenue à Banjul, le 25 octobre. À l'issue de cette table ronde, une feuille de route a été adoptée en vue de l'application de la Déclaration de Praia par les organisations de la société civile de la sous-région. En collaboration avec les organisations partenaires de la sous-région, le Réseau a entrepris d'élaborer un programme d'action pour assurer l'adoption d'une approche cohérente entre les organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest pour prévenir l'instabilité liée aux élections.

### **Réforme du secteur de la sécurité**

39. En attendant l'adoption par la CEDEAO d'un projet de cadre politique et de plan d'action régional sur la gouvernance du secteur de la sécurité, le Bureau s'est employé à appuyer les efforts de réforme du secteur de la sécurité en Guinée. Après que le Président Condé a demandé l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour coordonner les activités de réforme du secteur de la sécurité dans le pays, j'ai décidé d'envoyer un Conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité en Guinée pour qu'il appuie, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les activités de réforme du secteur de la sécurité menées par le Gouvernement. Le Conseiller principal et son équipe travailleront sous la houlette de mon Représentant spécial en étroite coordination avec le Coordonnateur résident des Nations Unies en Guinée.

40. Depuis la constitution du Comité directeur national pour la réforme du secteur de la sécurité par le Président Condé le 20 juin 2011, plusieurs mécanismes ont été créés pour mieux appliquer la politique nationale en la matière. Un comité stratégique présidé par le Premier Ministre s'est réuni à plusieurs reprises entre juillet et novembre pour examiner les plans d'action nationaux et sectoriels, le projet de recensement des forces armées et le programme de retraite pour environ 4 300 militaires. À cet égard, le programme de recensement militaire biométrique a été lancé le 5 octobre et s'est achevé le 28 novembre.

### **Trafic de drogue et criminalité transfrontière organisée**

41. Le Bureau a continué de rallier des soutiens politiques sur les plans national et international à l'appui de la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité

transnationale organisée dans la sous-région. En collaboration avec tous les organismes des Nations Unies, le Bureau et l'ONUSUD ont facilité les débats sur le renouvellement du Plan d'action régional de la CEDEAO pour 2008/2011, qui arrive à échéance au mois de décembre. L'accent y est mis sur les mesures à prendre contre le problème grandissant du trafic illicite de drogue, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest.

42. Pendant la période examinée, mon Représentant spécial a instauré des partenariats et renforcé ceux qui existaient déjà avec plusieurs institutions pour lutter contre la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest. Conformément aux recommandations approuvées lors de la Conférence ministérielle du G-8 sur le trafic transatlantique de cocaïne, à Paris, le 10 mai, le Bureau et l'ONUSUD ont plaidé pour que la communauté internationale fasse preuve d'un engagement politique et opérationnel plus fort lors de la visite du Groupe de Dublin à Dakar au mois de septembre.

43. Le Bureau, l'ONUSUD, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL ont continué d'œuvrer ensemble au succès de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Lors de la première réunion du Comité politique de l'Initiative, à Dakar, le 20 juin, sous la présidence de mon Représentant spécial, il a été décidé d'inclure la Guinée dans le programme et de renforcer l'assistance technique dans les quatre pays pilotes pour que les services contre la criminalité transnationale organisée puissent devenir opérationnels. Si le service en place en Sierra Leone a commencé d'engager des enquêtes internationales, les autres services ont encore beaucoup à faire avant de pouvoir fonctionner à plein régime.

44. La première réunion du Comité consultatif du programme de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, tenue le 27 octobre à Bissau, a été présidée par l'ONUSUD et inaugurée par son directeur exécutif, M. Yuri Fedotov, et par mon Représentant spécial. Des délégations de la Côte d'Ivoire et de la Guinée ont pour la première fois assisté aux débats et fait part de leur intention de participer davantage au programme. Cette réunion a été pour les délégations de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria et de la Sierra Leone l'occasion de faire part de leurs expériences en ce qui concerne la création des services contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que la coopération avec les appareils judiciaires et l'amélioration de la législation contre les stupéfiants au Libéria et en Sierra Leone. Le Comité consultatif a appuyé de nouveau l'idée de créer un comité opérationnel de l'Initiative dans chaque pays pilote.

#### **Piraterie maritime dans le golfe de Guinée**

45. Après que le Président du Bénin, Boni Yayi, a demandé le 27 juillet l'aide de la communauté internationale pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée, mon Représentant spécial s'est rendu au Bénin pour y aborder la question avec les autorités nationales. J'ai ensuite demandé le déploiement d'une mission d'évaluation au Bénin et dans le golfe de Guinée du 7 au 24 novembre pour : a) aider le Gouvernement béninois à formuler un programme national intégré de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée; b) évaluer la menace que représente la piraterie au Bénin; c) évaluer la menace qu'elle représente dans la région du golfe de Guinée; et d) explorer les mesures que l'Organisation des Nations Unies peut envisager de prendre pour y remédier.

46. Codirigée par le Département des affaires politiques et l'ONU DC, cette mission comprenait également des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, de l'Organisation maritime internationale (OMI), du PNUD, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Elle s'est rendue au Bénin du 7 au 17 novembre, au Nigéria les 18 et 19 novembre, au Gabon du 20 au 22 novembre et en Angola les 23 et 24 novembre. Elle y a rencontré des parties prenantes d'horizons divers, notamment le Président Boni Yayi, des représentants gouvernementaux, des membres de la communauté diplomatique et des représentants des équipes de pays des Nations Unies. Elle s'est aussi entretenue avec des représentants de la CEDEAO au Nigéria, de la CEEAC au Gabon et de la Commission du golfe de Guinée en Angola. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2018 (2011), j'entends transmettre les conclusions et recommandations de cette mission au Conseil après la finalisation de son rapport.

### **C. Gouvernance, état de droit, droits de l'homme et intégration de la problématique hommes-femmes**

47. Pendant la période examinée, le Bureau a continué de contribuer à la promotion et la protection des droits de l'homme et à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes en lançant plusieurs initiatives. Dans le cadre du plan d'action régional sur l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), le Bureau et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont organisé des sessions régionales de formation à la médiation du 19 au 23 juillet au Nigéria et du 3 au 7 octobre au Sénégal, auxquelles ont pu participer 32 femmes occupant des postes de responsabilité dans les 15 États membres de la CEDEAO et la Mauritanie. Celles-ci pourront à leur tour offrir leur expertise dans le cadre des initiatives de médiation en cours dans la région de l'Afrique de l'Ouest ou des initiatives qui seront lancées à l'avenir.

48. Du 2 au 4 décembre, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, la CEDEAO, l'Union africaine, l'Union du fleuve Mano et l'Organisation internationale de la Francophonie, l'UNOWA a organisé une conférence régionale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest, à Bamako, à laquelle ont participé les ministres de la justice, les présidents de cours suprêmes et des représentants de commissions de réconciliation nationale, des États membres de la CEDEAO, de la Mauritanie, de la Cour de justice de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Union du fleuve Mano, du Tribunal pénal international pour le Rwanda et des principales organisations de la société civile. Les participants ont adopté la Déclaration de Bamako et un cadre stratégique pour lutter plus efficacement contre l'impunité et consolider la paix, la stabilité et le développement en Afrique de l'Ouest. Cette déclaration comprend une série de recommandations visant à renforcer les dispositifs de justice et les mécanismes de promotion, de défense et de protection des droits de l'homme. Elle prévoit aussi des mesures pour lutter contre le crime organisé, le trafic illicite, le terrorisme et la piraterie. La Déclaration appelle à un renforcement considérable de la coopération régionale et internationale pour appliquer toutes ces recommandations.

## D. Coopération interinstitutions

### Coopération interinstitutions dans le système des Nations Unies

49. Face à la recrudescence des problèmes transfrontières et intersectoriels qui menacent la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a lancé, en collaboration avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies présentes dans la sous-région, ainsi qu'avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix, un certain nombre d'initiatives comprenant des activités ayant trait à la sécurité, aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes, et aux affaires socioéconomiques et humanitaires.

50. À ma demande, le Bureau s'est employé à coordonner l'action des organismes des Nations Unies présents dans la sous-région, afin de soutenir l'élaboration d'une stratégie sous-régionale de lutte contre les menaces que posent les mercenaires, les mouvements transfrontières d'armes et de groupes armés et les trafics, et les déplacements forcés de population qui en découlent. Dans ce contexte, le 19 septembre, mon Représentant spécial a dépêché à Abidjan une équipe de son bureau chargée de mener des discussions préliminaires avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) au sujet des mesures de coopération interinstitutions que celle-ci mène avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'élaboration d'une stratégie de sécurité sous-régionale. Le Bureau a ensuite soumis aux directions de l'ONUCI, de la MINUL, du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) un ensemble de propositions sur la stratégie sous-régionale, pour examen et commentaires de leur part.

51. Le 14 octobre, mon Représentant spécial a organisé la neuvième réunion des chefs d'organismes régionaux des Nations Unies basés à Dakar. Les participants sont convenus d'élaborer conjointement une stratégie sous-régionale de lutte contre les menaces créées par les mercenaires, les mouvements transfrontières d'armes et de groupes armés, les trafics, et les déplacements forcés de population qui en découlent. En ce qui concerne la région du Sahel, les participants ont décidé d'œuvrer ensemble à l'harmonisation de leurs initiatives respectives, de façon stratégique et coordonnée, afin de soutenir les efforts que fait l'ONU dans la région. Ils ont également pris la décision de créer un groupe de travail sur le Sahel, qui sera présidé par mon Représentant spécial et auquel participeront également des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

52. Mon Représentant spécial a participé à plusieurs réunions : celle des coordonnateurs du Programme commun ONUSIDA pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, celle des représentants de l'UNICEF et celle des directeurs de pays du PAM pour la même région, qui se sont tenues le 4 octobre, le 28 octobre et le 6 décembre respectivement, ce qui a permis là encore de renforcer la coopération interinstitutions sur les problèmes intersectoriels et transfrontières qui se posent dans la sous-région.

53. Le 28 novembre, mon Représentant spécial a organisé à Dakar la vingt-deuxième réunion de haut niveau des chefs des missions de maintien de la paix en

Afrique de l'Ouest. Mes Représentants spéciaux pour la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Libéria ont également participé à la réunion, dont l'ordre du jour était l'examen de la situation dans la sous-région, et en particulier les élections qui venaient de s'achever au Libéria et les prochaines élections législatives en Côte d'Ivoire et en Guinée. Mes Représentants spéciaux ont en outre décidé de renforcer leur collaboration, notamment en vue d'élaborer une stratégie de sécurité pour la sous-région, afin de lutter contre les menaces transfrontières dans les pays de l'Union du fleuve Mano, et également en ce qui concerne les activités régionales de l'ONU en cours, comme par exemple le programme Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest.

54. Mes Représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont tenu leur première consultation à Dakar en vue de renforcer la collaboration sur les questions liées à la paix et à la sécurité dans les deux sous-régions. Ils ont procédé à un échange de vues sur les menaces transfrontières communes aux deux sous-régions, notamment l'insécurité dans le Sahel, en particulier au lendemain de la crise en Libye, et la piraterie dans le golfe de Guinée. Ils ont souligné combien il importait de promouvoir une démarche régionale en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix en renforçant les capacités des organisations sous-régionales. En sa qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, Said Djinnit a informé ses collègues des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour internationale de Justice concernant la délimitation de la frontière entre les deux pays. Les Représentants spéciaux ont décidé de se réunir régulièrement et de favoriser un échange constant d'informations entre le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

#### **Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux**

55. Outre les activités communes mentionnées plus haut dans le présent rapport, le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO ont mené de concert un certain nombre d'initiatives afin de renforcer encore les capacités régionales, notamment dans le domaine de la gestion et de la prévention des conflits.

56. Au cours de la réunion des responsables des institutions chargées de la sécurité en Afrique de l'Ouest, qui a eu lieu les 27 et 28 juillet à Abuja, la Commission de la CEDEAO a annoncé qu'elle avait lancé un processus de mise au point d'un cadre sous-régional permettant d'aborder de façon efficace la question du terrorisme. Le Bureau a participé à une réunion d'experts gouvernementaux organisée par la CEDEAO à Bamako du 11 au 13 octobre afin d'examiner la stratégie sous-régionale de lutte contre le terrorisme. Une deuxième réunion d'experts devrait avoir lieu avant que la stratégie ne soit présentée à une réunion de niveau ministériel de la CEDEAO pour approbation.

57. Répondant à l'appel lancé lors du minisommet de la CEDEAO à Abuja le 10 septembre, auquel ont participé les Chefs d'État et de gouvernement du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria, du Nigéria et du Sénégal, mon Représentant spécial a entrepris une mission au Libéria du 13 au 15 septembre, en compagnie du Président de la Commission de la CEDEAO, l'Ambassadeur James Victor Gbeho. La délégation conjointe CEDEAO/ONU a rencontré des responsables nationaux, notamment la Présidente Sirleaf Johnson, afin d'examiner les mesures à prendre pour remédier aux problèmes de sécurité dans les zones frontalières entre le

Libéria et la Côte d'Ivoire avant les élections présidentielle et parlementaires au Libéria le 11 octobre.

58. Du 26 au 28 septembre, le Bureau, en collaboration avec des représentants de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, a participé à un atelier organisé par le Programme frontière de l'Union africaine à Addis-Abeba. La manifestation a porté sur le renforcement d'une coopération entre les partenaires régionaux, permettant de prévenir les conflits grâce à une bonne gestion des frontières, à la mise en commun des connaissances et aux enseignements tirés des processus de démarcation en Afrique et des pratiques optimales utilisées en la matière.

59. Les 4 et 5 octobre, le Bureau a participé à la vingt-neuvième réunion du Comité des chefs d'état-major de la CEDEAO à Abuja. La réunion a porté principalement sur la mise en œuvre du Mécanisme de prévention, de gestion, et de règlement des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO. Les participants se sont engagés à soutenir les processus de réforme du secteur de la sécurité et l'établissement de codes de conduite à l'intention des forces armées et de l'appareil de sécurité dans leurs pays respectifs. Ils ont en outre décidé de créer un comité spécial chargé d'examiner le projet de stratégie concernant la sécurité maritime dans le golfe de Guinée avant la prochaine réunion des chefs d'état-major. La réunion a également abordé les questions relatives à l'organisation et à la formation de la Force en attente de la CEDEAO.

60. Au cours de la période à l'examen, le Bureau et la CEDEAO ont poursuivi leurs efforts pour s'assurer que les agents locaux sont bien intégrés dans l'architecture générale de paix et de sécurité de l'Afrique de l'Ouest. En collaboration avec la CEDEAO, le Bureau a tenu un atelier du 17 au 19 octobre au Sénégal, qui a permis de cerner les défis à relever et les priorités en matière de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et d'examiner la nécessité de disposer de mécanismes visant à remédier à ces problèmes.

61. Afin de renforcer les capacités de la CEDEAO, le Bureau a organisé un atelier à Dakar les 19 et 20 octobre à l'intention des analystes basés à Abuja du Département de l'alerte précoce de la CEDEAO afin d'améliorer leurs compétences en matière d'analyse politique et d'établissement de rapports. Un atelier de formation de suivi sur la planification humanitaire d'urgence et les indicateurs tenant compte des sexes sera organisé en 2012 avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ONU-Femmes.

62. Le Bureau a participé à la réunion du Comité mixte de sécurité de l'Union du fleuve Mano, qui a eu lieu à Conakry du 28 au 30 novembre. Au cours de la réunion, le quinzième Protocole de l'Union relatif à la paix et à la sécurité a été mis à jour pour comprendre le cadre de mise en œuvre visant à faciliter la formation conjointe, les patrouilles, la coordination et l'échange d'informations en matière de sécurité entre les États membres. Le Protocole révisé a également élargi la portée du mandat de l'Union de manière à inclure les nouvelles menaces à la sécurité, comme la piraterie dans le golfe de Guinée. Le 30 novembre, mon Représentant spécial s'est rendu en Guinée pour prendre la parole lors de la session d'ouverture de la réunion consultative ministérielle de l'Union, à laquelle ont participé des ministres de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Léone, et qui a vu l'adoption du quinzième Protocole révisé de l'Union relatif à la paix et à la sécurité. À cette occasion, il a exprimé le soutien de l'ONU aux efforts en cours qui visent à revitaliser l'Union, notamment par le biais du Cadre stratégique de coopération du

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Union pour la paix et la sécurité 2011-2013.

#### **IV. Observations et recommandations**

63. Bien que la situation en matière de sécurité reste précaire dans de nombreux pays, le nombre de conflits ouverts en Afrique de l'Ouest a baissé au cours de la période considérée. À cet égard, je constate avec plaisir que les mesures et les activités entreprises par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et ses partenaires du système des Nations Unies ont favorablement contribué à cette situation. Néanmoins, la sous-région continue de faire face à un nombre croissant de problèmes intersectoriels et transfrontières qui pourraient, faute de solution, compromettre la stabilité régionale et, à terme, entamer les acquis obtenus en matière de consolidation de la paix ces dernières années. Le Bureau continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires, notamment du système des Nations Unies, en appui aux initiatives régionales visant à porter remède à ces menaces et problèmes.

64. Je salue les efforts entrepris par le Gouvernement guinéen en vue de la stabilisation et de la consolidation de la paix en Guinée. La tenue en temps voulu d'élections législatives libres, équitables et pacifiques contribuera davantage à renforcer le processus de démocratisation dans le pays. Il est par conséquent primordial que le parti au pouvoir et les partis d'opposition fassent preuve de souplesse et de bonne volonté pour parvenir à un consensus sur les modalités de la tenue des élections législatives et pour faire en sorte que la population ait confiance dans les mécanismes et institutions chargés des élections.

65. En outre, un processus de réconciliation nationale mené avec succès constituera une importante étape vers une stabilité durable dans le pays. À cet égard, j'encourage le Gouvernement à promouvoir la réconciliation nationale. L'ONU reste fermement déterminée à aider le Gouvernement guinéen dans ces efforts.

66. Je constate avec plaisir les progrès réalisés par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui tient dans une large mesure à l'engagement pris par les deux pays de mener à terme la mise en œuvre de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice en 2002 et de renforcer leurs relations bilatérales. J'engage les parties à respecter le calendrier des réunions qu'elles se sont fixé et à ne ménager aucun effort pour fournir en temps voulu l'appui technique, juridique et financier nécessaire afin d'avancer dans la délimitation de la frontière. J'encourage les parties à mettre en place une nouvelle structure de gestion qui prêtera assistance pour la coordination et la supervision des travaux de démarcation. Je réaffirme l'appui indéfectible de l'ONU aux efforts faits par les deux pays pour résoudre toutes les questions en suspens et achever la délimitation de la frontière d'ici à la fin 2012.

67. Je trouve très encourageant l'esprit d'équipe dont ont fait preuve les partenaires nationaux et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies s'agissant de définir des mesures de confiance à mettre en œuvre le long de la frontière. À cet égard, j'engage les Gouvernements camerounais et nigérian à maintenir leurs contacts avec les populations touchées par la démarcation de la frontière en vue de renforcer davantage les relations.

68. Il convient de poursuivre les efforts entrepris à l'échelon régional pour prévenir la violence liée aux élections, qui a contribué à l'instabilité dans plusieurs pays de la sous-région. À cet égard, je trouve encourageantes les diverses initiatives prises par les parties prenantes ouest-africaines, y compris les organisations de la société civile, pour appliquer les recommandations de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Il importera tout particulièrement que les gouvernements de la sous-région ne ménagent aucun effort pour réduire les tensions politiques, ethniques et sociales et pour appliquer rigoureusement des politiques d'inclusion et de réconciliation nationale. Le Bureau continuera d'appuyer les efforts faits aux niveaux national et régional pour atteindre ces objectifs.

69. Au cours des prochains mois, le Bureau renforcera sa collaboration avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, les équipes de pays des Nations Unies dans la région et les autres partenaires en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, de lutte contre l'impunité et d'intégration des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes dans le processus électoral et les mécanismes de gouvernance. À cet égard, je demande aux États Membres d'appliquer la Déclaration de Praia ainsi que la Déclaration et le cadre stratégique de Bamako.

70. Au cours des prochains mois, il est probable que la stabilité dans la région du Sahel continue de pâtir des répercussions de la crise libyenne, ce qui exigera des gouvernements de la région qu'ils renforcent leur coopération. Mon Représentant spécial et le reste du système des Nations Unies continueront de soutenir les efforts de coopération régionale visant à satisfaire les besoins des populations en matière politique, sécuritaire, humanitaire et de développement. En outre, vu les liens éventuels existant entre les groupes terroristes opérant en Afrique de l'Ouest et le flux d'armes de la Libye vers les pays voisins, j'invite les pays de la sous-région à adopter rapidement le projet de stratégie antiterroriste de la CEDEAO et son plan de mise en œuvre et à les appliquer. Je demande par ailleurs aux États Membres et aux organisations internationales et régionales de répondre généreusement aux appels lancés par les pays du Sahel qui ont besoin d'un appui pour renforcer leurs capacités et de fonds pour lutter contre les menaces de déstabilisation.

71. La criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue, demeure une grave menace contre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. J'invite par conséquent les pays de la sous-région à continuer d'adopter des mesures pour combattre ce fléau et d'appliquer les programmes en cours, en particulier le Plan d'action régional de la CEDEAO contre la criminalité organisée et le trafic de drogue et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Je demande aux partenaires internationaux d'apporter un appui financier à ces programmes.

72. L'augmentation de la piraterie maritime dans le golfe de Guinée exigera un effort concerté de la part des pays et organisations de la région ainsi que l'appui logistique, diplomatique, financier et technique de la communauté internationale.

73. En conclusion, je tiens à remercier les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano, ainsi que les autres institutions sous-régionales et régionales, de leur collaboration étroite avec le Bureau. Je tiens également à exprimer toute ma gratitude aux diverses entités des Nations Unies qui sont présentes en Afrique de l'Ouest, notamment aux responsables des opérations de paix, des bureaux régionaux, des équipes de pays des Nations unies et des autres organismes compétents, pour leur appui et leur



coopération avec le Bureau. Je tiens également à remercier mon Représentant spécial, Said Djinnit, le personnel du Bureau et la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

---